

Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°3 du PLU-H

BRON

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 20-279 du 9 décembre 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Rhodania à Bron :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

CHARBONNIERES LES BAINS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

AC2 relative aux des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, classés ou inscrits.

Conformément au décret du 25/09/2020 le site des Vallons de l'Ouest Lyonnais, situé sur le territoire des communes de Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny est classé parmi les sites du Département du Rhône.

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 03/08/1977 instituant des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, le périmètre constitué par le Vallon des Serres reste inscrit sur les parcelles situées à l'extérieur du nouveau site classé (les Vallons de l'Ouest Lyonnais) sur les communes de Charbonnières-les-Bains et Ecully.

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Charbonnières -les-Bains.

DARDILLY

Servitudes d'utilité publique (SUP)

AC2 relative aux des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, classés ou inscrits.

Conformément au décret du 25/09/2020 le site des Vallons de l'Ouest Lyonnais, situé sur le territoire des communes de Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny est classé parmi les sites du Département du Rhône.

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

DECINES-CHARPIEU

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique sur une partie des parcelles cadastrées BH 18 et BH 22, site anciennement exploité par la société ASEA BROWN BOVERY, situé au 15 rue Sully à Décines-Charpieu :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

ECULLY

Servitudes d'utilité publique (SUP)

AC2 relative aux des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, classés ou inscrits.

Conformément au décret du 25/09/2020 le site des Vallons de l'Ouest Lyonnais, situé sur le territoire des communes de Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny est classé parmi les sites du Département du Rhône.

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 03/08/1977 instituant des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, le périmètre constitué par le Vallon des Serres reste inscrit sur les parcelles situées à l'extérieur du nouveau site classé (les Vallons de l'Ouest Lyonnais) sur les communes de Charbonnières-les-Bains et Ecully.

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Ecully

LA TOUR DE SALVAGNY

Servitudes d'utilité publique (SUP)

AC2 relative aux des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, classés ou inscrits.

Conformément au décret du 25/09/2020 le site des Vallons de l'Ouest Lyonnais, situé sur le territoire des communes de Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny est classé parmi les sites du Département du Rhône.

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de La Tour de Salvagny.

LYON 7ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 3 février 2020 instituant des servitudes d'utilité publique les parcelles cadastrées CH 220, 221, 281, 282, 323, 508 et 509, site anciennement exploité par la société STEF LOGISTIQUE, situé au 2-4, rue de Dijon à Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2021 instituant des servitudes d'utilité publique les parcelles cadastrées BN 120, 121, 122, 124, 126, 127, 128, 144, 145, 146, 147, 148, 152, 153, 157, 158, 159, 160, 162, 165 et 166, site anciennement exploité par la société Nexans, situé au 29 rue Pré-Gaudry à Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

LYON 8ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 20-279 du 9 décembre 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Rhodania à Bron avec débord du périmètre sur Lyon 8ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

MARCY L'ETOILE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

AC2 relative aux des servitudes de protection des sites et des monuments naturels, classés ou inscrits.

Conformément au décret du 25/09/2020 le site des Vallons de l'Ouest Lyonnais, situé sur le territoire des communes de Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny est classé parmi les sites du Département du Rhône.

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Marcy l'Etoile.

NEUVILLE SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

PM2 relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique.

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 23/06/2020 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées AC 1, AC 179 (pp), AC 180 (pp), AD 266(pp), AD 370, AD 409 (pp) et AD 482 sises 31-33 quai Armand Barbès sur le site anciennement exploité par la Société SANOFI CHIMIE.

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Neuville-sur-Saône .

SAINT PRIEST

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM3 relative aux plans de prévention des risques technologiques

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2013 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) relatif à l'établissement InTerra Log (Ex DISPAGRI) implanté sur la commune de Chaponnay, dont le périmètre n'impacte plus la commune de Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

VENISSIEUX

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 20-279 du 9 décembre 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Rhodania à Bron avec débord du périmètre sur Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

VILLEURBANNE

Projet urbain partenarial (PUP)

Erreur matérielle : rectification du périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le site Alstom du secteur Grandclément à Villeurbanne instauré par la délibération du Conseil de la Métropole du 13 mai 2019 :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée CH 200, anciennement exploitée par la société GE GRID SOLUTIONS, située 130 rue Léon Blum à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.